



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « BILAN DES ZONES INDUSTRIELLES EN ROCHE DE MARS ET VOYEBOEUF » (N° 1044) (PLR)

Séance du 15 novembre 2018

Point n° 9

La mise à disposition de terrains aux entreprises qui souhaitent s'installer à Porrentruy est une préoccupation constante du Conseil municipal. Les contacts avec des entrepreneurs sont fréquents et l'intérêt porté aux zones en question est marqué. Ceci principalement pour les entreprises qui souhaitent profiter de la proximité avec l'EMT en Roche de Mars. Tant que la Municipalité possède encore des terrains en zone industrielle, les possibilités d'influencer la dynamique des terrains privés est faible.

En cas d'intérêt, le Maire reçoit l'entrepreneur accompagné de responsables techniques de l'administration afin de renseigner au mieux l'intéressé. Ce dernier a ensuite la possibilité de réserver du terrain, de l'acquérir en vente directe ou en droit de superficie. En parallèle de ces négociations, l'administration se tient à disposition pour accompagner le projet de construction.

Pour Roche de Mars, deux entreprises ont récemment confirmé leur intérêt et un accord est proche. Les surfaces souhaitées pouvant occuper, voire dépasser l'intégralité des terrains encore en mains communales dans cette zone, la Municipalité est intervenue auprès d'un propriétaire privé afin de faciliter et permettre leur implantation.

Lorsqu'une entreprise souhaite réserver une parcelle, les modalités y relatives sont décrites contractuellement, dont la durée et le montant des arrhes. En cas de réservation, la durée habituelle de réservation est de 2 ans. Suite à une session, le promoteur a 2 ans pour construire son bâtiment. C'est lorsque la vente, la promesse de vente ou la réservation sont concrétisées que la disponibilité est supprimée sur le géoportail communal. En l'occurrence, à ce jour, la Commune a encaissé CHF 30'000.- d'arrhes pour deux réservations.

Diverses demandes de réservation n'ont pas abouti suite à des réorientations et des décisions des entreprises elles-mêmes. Par contre, de nombreux contacts sont en cours pour les terrains communaux du Voyeboeuf, avec une première réalisation en cours de construction.

La Municipalité est en contacts étroits avec la promotion économique et le SIDP. Malheureusement, force est de constater que les prix de vente très bas pratiqués ailleurs en Ajoie diminuent parfois l'attractivité de nos zones communales.

29 octobre 2018

Le Conseil municipal